

ANNEXE 5

Composition de la Communauté d'agglomération

Conformément aux prescriptions du Code de l'Urbanisme, la Communauté d'Agglomération de Soissons (27 communes) a conduit les travaux de révision du SDAU de 1973.

LA COMPOSITION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION POUR LA CLAU

Président : Jean Claude ATTENCOURT

Vice-Président : Jean-Charles BASTIEN

Membres titulaires :

Robert LEVIEL, Maire de Crouy
Régis BOUILLIE, Maire Adjoint de Mercin et Vaux
Gérard COUVREUR, Maire de Missy aux Bois
Claude PARISOT, Maire de Soissons
Luc MOUNY, Maire Adjoint de Soissons
Bernard LEFRANC, Conseiller de Soissons
Michel DOUAY, Maire adjoint de Septmonts
Monique CHALMIN, Maire de Sermoise
Jean MOREL, Maire de Venizel
Alain RAVERDY, Maire Adjoint de Villeneuve St
Germain

Membres suppléants :

Jean-Marie DUBOIS, Maire de Bagneux
Didier LESOURD, Maire adjoint de Belleu
Jacques MAURICE, Maire de Berzy le Sec
Jacques POT, Maire de Billy sur Aisne
Jean-Marie PAULIN, Maire de Cuffies
Didier BARBILLON, Maire adjoint de Cuisy en Almont
Marie-Claude FOURNIER, Maire Adjoint de Soissons
Kléber LEBEAU, Maire Adjoint de Soissons
Michel REGNIER, Maire Adjoint de Soissons
Michel DEBACQ, Conseiller de Soissons
Pierre LANGLET, Maire de Vauxbuin
Jean-Claude LEHEUTRE, Maire de Vauxrezis

SONT ASSOCIES, CONFORMEMENT A LA LOI,
A LA REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR

Les services de l'Etat :

1 - A titre permanent, les représentants de :

- Monsieur le Sous-Préfet de SOISSONS
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt
- Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement
- Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Architecture
- Monsieur l'Ingénieur chargé du Service de la Navigation de la Seine
- Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles de Picardie (Direction des Antiquités Historiques et Préhistoriques)
- Monsieur le Général de Division Commandant la Circonscription Militaire de Défense de Lille
- Monsieur le Directeur Régional de l'Aviation Civile

- Le CONSEIL GENERAL de L' AISNE
- Le CONSEIL REGIONAL de PICARDIE
- La CHAMBRE DE COMMERCE et D'INDUSTRIE de L' AISNE
- La CHAMBRE des METIERS de L' AISNE
- La CHAMBRE D'AGRICULTURE de L' AISNE

2 – De façon ponctuelle, et en tant que de besoin, les représentants de :

- S.N.C.F PARIS Nord
- GAZ DE France - Direction de la Production et du Transport Région Nord - AMIENS
- FRANCE TELECOM - Direction Régionale de Picardie à AMIENS
- La DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ANCIENS COMBATTANTS et des Victimes de Guerre de ROUEN
- L'INSPECTION ACADEMIQUE de l'Aisne
- E.D.F - G.D.F - Agence Sud de l'Aisne - SOISSONS

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE

(associés à leur demande)

- Communauté des Communes du Pays de la Vallée de l'Aisne, représentée par Monsieur GUEHENNEUX
- Communauté des Communes du Val de l'Aisne, représentée par Mme VENET
- Communauté des Communes de Villers-Cotterêts - Forêt de Retz, représentée par Monsieur Jean CORDIER et Monsieur Denis MAURICE
- Le S.I.T.U.S

ANNEXE 6

BIBLIOGRAPHIE

DOCUMENTS ANTERIEURS

- LOUIS GERARD – « Soissons, pôle potentiel de développement » 1991

BIOGRAPHIE GENERALE

- FELIX DAMETTE – JACQUES SCHEIBLING – « Le Bassin parisien, système productif et organisation urbaine » 1992

- INSEE - "Atlas des zones d'emploi" 1994

ETUDES PROSPECTIVES ETAT - DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

- COMITE D'EXPANSION DE L' AISNE – « Schéma départemental d'Aménagement et de Développement »

- COMITE D'EXPANSION DE L' AISNE – « Schéma départemental d'Aménagement et de Développement », 2. Le Sud de l'Aisne

- MELT / CETE - "La Route Nationale 2, APSI 2ème Phase, Tronçon Crouy - Chavignon Dossier de Concertation" 1993

- " CONTRAT REGIONAL D'AGGLOMERATION " 1995

- MELT / CETE / DDE Aisne - "La Route Nationale 2, liaison Soissons Laon, dossier de DUPn" 1995

- MAURICE LITAUDON - "Conception des échangeurs des RN 2 et RN 31 au sud de Soissons" 1994 C.E.T.E Nord-Picardie / D.D.E de l'Aisne

- MAURICE LITAUDON - "Définition du raccordement de la RD 1 à la déviation au nord de Soissons, par analyse de la valeur" Avril 1995

- MELT / CETE - "L'échangeur de Soissons, Dossier de concertation, Aménagement de la RN2 à Vauxbuin et Soissons" 1997

ETUDES REALISEES PAR LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DE SOISSONS

- SQUARE – ESPACE PLUS – « Programme local de l'habitat du Bassin Soissonnais, analyse prospective et objectifs » 1992 – 1993

CEDRAT DEVELOPPEMENT - "Préservation et valorisation touristique de la vallée de l'Aisne" diagnostic, programme d'actions 1994

" PROJET DE TERRITOIRE " Décembre 1994

" PROJET URBAIN " 1995

- SQUARE – ESPACE PLUS – GREGOIRE OLIVIER – LINDA LEBLANC - « Projet urbain de l'agglomération soissonnaise » 1996

- J.FRANCOIS DAVAINÉ – RAYMOND HECHT – « Diagnostic partagé relatif à la mise en œuvre d'un contrat de ville » 1999

ETUDES REALISEES POUR LE COMPTE DU S.I.E.P (Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation créée en 1992 pour la révision du SDAU de 1973)

- LOUIS GERARD – « Le SDAU de la région de Soissons, analyse et commentaires du plan de 1973 » 1992

- GROUPE TEN – « Soissons, introduction au Nouveau SDAU » 1993

- EXPLICIT – "Bilan Energie - Pollution de l'Agglomération de Soissons" 1995

- C.E.T.E - "ETUDE DE CIRCULATION" et études particulières sur la RN 31 , la RN2 et le RD1 . 1994 -1995

- MICHEL CORAJOURD – « Etude sur l'agglomération de Soissons » 1995

ANNEXE 7

**Recueil national des Communes :
votre commune face aux risques**

**Données du Ministère de
l'Environnement et de
l'Aménagement du territoire**

Risques

Inondation

sans enjeu humain

Mouvement de terrain

sans enjeu humain

Procédure d'information

Etat d'avancement DCS : DCS non-envisagé

Date notification DCS :

Prise en compte dans l'aménagement

Plans	Bassin de risque	Prescrit le	Enquêté le	Approuvé le
-------	------------------	-------------	------------	-------------

Arrêtés de Catastrophe Naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
inondations et coulées de boue	16/05/1988	16/05/1988	02/08/1988	13/08/1988
inondations et coulées de boue	08/05/1993	09/05/1993	20/08/1993	03/09/1993
inondations et coulées de boue	17/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994

Risques

Inondation

sans enjeu humain

Mouvement de terrain

sans enjeu humain

Procédure d'information

Etat d'avancement DCS : DCS non-envisagé

Date notification DCS :

Prise en compte dans l'aménagement

Plans	Bassin de risque	Prescrit le	Enquêté le	Approuvé le
-------	------------------	-------------	------------	-------------

Arrêtés de Catastrophe Naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
inondations et coulées de boue	17/06/1986	17/06/1986	25/08/1986	06/09/1986
inondations et coulées de boue	23/06/1983	26/06/1983	03/08/1983	05/08/1983
inondations et coulées de boue	08/05/1993	09/05/1993	20/08/1993	03/09/1993
inondations et coulées de boue	17/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994
mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1995	31/01/1997	02/02/1998	18/02/1998

Risques

Inondation

sans enjeu humain

Mouvement de terrain

sans enjeu humain

Procédure d'information

Etat d'avancement DCS : DCS non-envisagé

Date notification DCS :

Prise en compte dans l'aménagement

Plans	Bassin de risque	Prescrit le	Enquêté le	Approuvé le
-------	------------------	-------------	------------	-------------

Arrêtés de Catastrophe Naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
inondations et coulées de boue	08/05/1993	09/05/1993	20/08/1993	03/09/1993
inondations et coulées de boue	17/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994

Risques

Inondation

sans enjeu humain

Procédure d'information

Etat d'avancement DCS : DCS non-envisagé

Date notification DCS :

Prise en compte dans l'aménagement

Plans	Bassin de risque	Prescrit le	Enquêté le	Approuvé le
-------	------------------	-------------	------------	-------------

Arrêtés de Catastrophe Naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
inondations et coulées de boue	23/06/1983	26/06/1983	03/08/1983	05/08/1983
inondations et coulées de boue	08/05/1993	09/05/1993	20/08/1993	03/09/1993
inondations et coulées de boue	17/12/1993	02/01/1994	02/02/1994	18/02/1994

Risques

Inondation

sans enjeu humain

Transport de matière dangereuse

sans enjeu humain

Procédure d'information

Etat d'avancement DCS : DCS non-envisagé

Date notification DCS :

Prise en compte dans l'aménagement

Plans	Bassin de risque	Prescrit le	Enquêté le	Approuvé le
-------	------------------	-------------	------------	-------------

Arrêtés de Catastrophe Naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
inondations et coulées de boue	17/06/1986	17/06/1986	25/08/1986	06/09/1986
inondations et coulées de boue	14/04/1983	15/04/1983	21/06/1983	24/06/1983
inondations et coulées de boue	17/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994
inondations et coulées de boue	17/01/1995	31/01/1995	21/02/1995	24/02/1995
mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1996	30/06/1998	18/09/1998	03/10/1998

Risques

Inondation

sans enjeu humain

Procédure d'information

Etat d'avancement DCS : DCS non-envisagé

Date notification DCS :

Prise en compte dans l'aménagement

Plans	Bassin de risque	Prescrit le	Enquêté le	Approuvé le
-------	------------------	-------------	------------	-------------

Arrêtés de Catastrophe Naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
inondations et coulées de boue	17/06/1986	17/06/1986	25/08/1986	06/09/1986
inondations et coulées de boue	14/04/1983	15/04/1983	21/06/1983	24/06/1983
inondations et coulées de boue	17/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994
inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	06/02/1995	08/02/1995

Risques

Mouvement de terrain

sans enjeu humain

Procédure d'information

Etat d'avancement DCS : DCS non-envisagé

Date notification DCS :

Prise en compte dans l'aménagement

Plans	Bassin de risque	Prescrit le	Enquêté le	Approuvé le
-------	------------------	-------------	------------	-------------

Arrêtés de Catastrophe Naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
inondations et coulées de boue	16/05/1988	16/05/1988	02/08/1988	13/08/1988

Risques

Inondation	sans enjeu humain
Mouvement de terrain	enjeu humain à définir

Procédure d'information

Etat d'avancement DCS : DCS non-envisagé

Date notification DCS :

Prise en compte dans l'aménagement

Plans	Bassin de risque	Prescrit le	Enquêté le	Approuvé le
-------	------------------	-------------	------------	-------------

Arrêtés de Catastrophe Naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
inondations et coulées de boue	17/06/1986	17/06/1986	25/08/1986	06/09/1986
inondations et coulées de boue	28/05/1992	29/05/1992	06/11/1992	18/11/1992
inondations et coulées de boue	17/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994

Risques

Inondation

sans enjeu humain

Mouvement de terrain

sans enjeu humain

Procédure d'information

Etat d'avancement DCS : DCS non-envisagé

Date notification DCS :

Prise en compte dans l'aménagement

Plans	Bassin de risque	Prescrit le	Enquêté le	Approuvé le
-------	------------------	-------------	------------	-------------

Arrêtés de Catastrophe Naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
inondations et coulées de boue	17/06/1986	17/06/1986	25/08/1986	06/09/1986
inondations et coulées de boue	14/04/1983	15/04/1983	21/06/1983	24/06/1983
inondations et coulées de boue	17/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994
Eboulement de falaise	01/01/1995	28/02/1995	18/07/1995	03/08/1995

Risques

Inondation

sans enjeu humain

Mouvement de terrain

enjeu humain à définir

Procédure d'information

Etat d'avancement DCS : DCS non-envisagé

Date notification DCS :

Prise en compte dans l'aménagement

Plans	Bassin de risque	Prescrit le	Enquêté le	Approuvé le
-------	------------------	-------------	------------	-------------

Arrêtés de Catastrophe Naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
inondations et coulées de boue	28/05/1992	29/05/1992	06/11/1992	18/11/1992
inondations et coulées de boue	14/04/1983	15/04/1983	21/06/1983	24/06/1983
inondations et coulées de boue	17/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994
inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	06/02/1995	08/02/1995

Risques

Inondation

sans enjeu humain

Transport de matière dangereuse

sans enjeu humain

Procédure d'information

Etat d'avancement DCS : DCS non-envisagé

Date notification DCS :

Prise en compte dans l'aménagement

Plans	Bassin de risque	Prescrit le	Enquêté le	Approuvé le
-------	------------------	-------------	------------	-------------

Arrêtés de Catastrophe Naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
inondations et coulées de boue	16/05/1988	16/05/1988	02/08/1988	13/08/1988
inondations et coulées de boue	14/04/1983	15/04/1983	21/06/1983	24/06/1983
inondations et coulées de boue	17/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994

Risques

Inondation

sans enjeu humain

Transport de matière dangereuse

avec enjeu humain

Procédure d'information

Etat d'avancement DCS : DCS non-envisagé

Date notification DCS :

Prise en compte dans l'aménagement

Plans	Bassin de risque	Prescrit le	Enquêté le	Approuvé le
-------	------------------	-------------	------------	-------------

Arrêtés de Catastrophe Naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
inondations et coulées de boue	17/06/1986	17/06/1986	25/08/1986	06/09/1986
inondations et coulées de boue	14/04/1983	15/04/1983	21/06/1983	24/06/1983
inondations et coulées de boue	23/06/1983	26/06/1983	03/08/1983	05/08/1983
inondations et coulées de boue	17/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994
inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	06/02//1995	08/02/1995
mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1996	30/04/1997	17/12/1997	30/12/1997

Risques

Inondation	sans enjeu humain
Industriel	avec enjeu humain
Transport de matière dangereuse	sans enjeu humain

Procédure d'information

Etat d'avancement DCS : DCS non-envisagé
Date notification DCS :

Prise en compte dans l'aménagement

Plans	Bassin de risque	Prescrit le	Enquêté le	Approuvé le
-------	------------------	-------------	------------	-------------

Arrêtés de Catastrophe Naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
inondations et coulées de boue	17/06/1986	17/06/1986	25/08/1986	06/09/1986
inondations et coulées de boue	14/04/1983	15/04/1983	21/06/1983	24/06/1983
inondations et coulées de boue	17/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994
inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	06/02/1995	08/02/1995

Risques

Inondation

sans enjeu humain

Procédure d'information

Etat d'avancement DCS : DCS non-envisagé

Date notification DCS :

Prise en compte dans l'aménagement

Plans	Bassin de risque	Prescrit le	Enquêté le	Approuvé le
-------	------------------	-------------	------------	-------------

Arrêtés de Catastrophe Naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
inondations et coulées de boue	17/06/1986	17/06/1986	25/08/1986	06/09/1986
inondations et coulées de boue	14/04/1983	15/04/1983	21/06/1983	24/06/1983
inondations et coulées de boue	17/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994
inondations et coulées de boue	17/01/1995	08/02/1995	20/04/1995	06/05/1995

DELIBERATION DU PROJET ARRETE DE SCHEMA DIRECTEUR

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
AISNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
de la
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SOISSONNAIS

Séance du Jeudi 25 Janvier 2001

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil de Communauté	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
61	60	51

Date de la convocation
18 janvier 2001

Date d'affichage

L'an deux mil un et le Jeudi vingt cinq Janvier le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean Claude ATTENCOURT**.

Présents : Mmes Christophe - Chalmin - Fournier - Boureux - Martin - Dufour - Mrs Salaun - Penasse - Dubois - Déhu - Lesourd - Séva - Maurice - Pot - Liot - Charpentier - Vallée - Levieil - Marchal - Létoffé - Paulin - Corneille - Barbillon D. - Walkowiak - Kayser - Boullié - Couvreur - Attencourt - Chandellier - Leroux - Barriquand - Douay - Lattaque - Parisot - Merchiers - Bastien - Antonicelli - Lebeau - Daunizeau - Régnier - Mouny - Lefranc - Souvré Lédée - Quenesson - Langlet - Bultot - Leheutre - Péchon - Raverdy - Grandfond

Absents excusés : Mrs Morel - Debacq

Absents : Mme Poitevin - Mrs Barbillon A. - Bataillon - Couteau - Lange - Devigne - Labroche

Objet de la délibération

**Urbanisme : arrêt du
projet du schéma directeur**

01 01 524

Après présentation au conseil communautaire des modalités selon lesquelles la révision / élaboration du Schéma Directeur approuvé a été élaborée, le président rappelle les motifs de cette révision / élaboration et explique les nouveaux choix d'aménagement qui ont été faits.

Le Conseil Communautaire,

Vu le code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 122.1.1, R 122.2, R122.5, R 122.8, R 122.10 et R 122.14

Vu la loi n° 83-3 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 ;

Vu la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 portant amélioration de la décentralisation ;

Vu la loi n° 95-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région de Soissons approuvé par arrêté, du préfet de région en date du 23 octobre 1973.

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 1999 portant transformation de la Communauté de Communes du Soissonnais en Communauté d'Agglomération du Soissonnais ;

Vu la délibération en date du 18 janvier 2000 prescrivant, d'une part, la modification de l'ensemble du S.D.A.U, sous forme de révision sur les communes issues du périmètre de 1973 et, d'autre part, l'extension du schéma directeur - sous forme d'élaboration - pour les autres communes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 avril 2000 délimitant le périmètre de la révision / élaboration du Schéma Directeur de l'agglomération de Soissons ;

Vu les modalités d'association des services de l'Etat à l'élaboration de ce document transmis le 3 juillet 2000 par Monsieur le Préfet de l'Aisne,

Vu la délibération en date du 21 septembre 2000 fixant la composition de la commission locale d'aménagement et d'urbanisme,

Vu l'arrêté en date du 25 octobre 2000 mettant en œuvre la procédure de révision / élaboration du schéma directeur et publiant la liste des personnes publiques associées et consultées à l'occasion de la révision / élaboration du schéma directeur;

Vu le projet de Schéma Directeur. et notamment son rapport de présentation, ses documents graphiques et ses annexes ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ;

Considérant que le projet de révision / élaboration du Schéma Directeur doit permettre une plus grande maîtrise du territoire en servant de cadre à des politiques d'aménagement et de protection, qu'il respecte les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol sur le territoire de l'agglomération ainsi que les projets d'intérêt général portés à la connaissance de la Communauté d'agglomération par le préfet.

Considérant que le projet de révision / élaboration est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui sont associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées, ainsi que mis à la disposition du public

Après en avoir délibéré,

1 - arrête le projet de Schéma Directeur de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais tel qu'il est annexé à la présente ;

2 - précise que le projet de Schéma Directeur de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais sera communiqué simultanément pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques associées à son élaboration. mentionnées aux articles 1 et 3 de l'arrêté du 25 octobre 2000 susvisé :

- aux communautés de communes et établissements publics de coopération intercommunale mentionnés à l'article 3 de l'arrêté précité ;

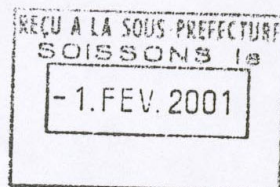
- aux conseils municipaux des communes membres concernées

Faute de réponse dans un délai de trois mois à compter de la transmission du projet, les avis sont réputés favorables.

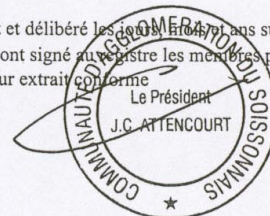
3 - décide que les présidents des associations agréées en application de l'article L.121-8 pourront en prendre connaissance à la Communauté d'Agglomération, s'ils le demandent. Les dites associations pourront faire connaître leurs observations écrites sur le projet de Schéma Directeur dans le délai d'un mois courant à compter de la date à laquelle le président a pris connaissance de celui-ci.

Ainsi, il en est décidé :

Pour : 48 Contre : 2 Abstention : 1 Refus de vote : 0



Fait et délibéré les jours et lieux susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme



CONCEPTION, REALISATION

Communauté d'Agglomération du Soissonnais
Gonzague SANDEVOIR assisté de
Madeleine BERNAVON
Olindina BARAT

CARTOGRAPHIE : Cabinet Bernard HOUDRY, Géomètre expert à SOISSONS

RIFFLARD Nathalie
BIGO Laurent
MARCHYLLIE Stéphane
BROCHETON Patrick

PHOTOS : Cabinet Bernard HOUDRY, Géomètre expert à SOISSONS

REPRODUCTION : Cabinet Bernard HOUDRY, Géomètre expert à SOISSONS

La couverture du CD.ROM a été réalisée par Jean-Charles BASTIEN

